

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2021-70

Date de la convocation : 13/10/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 19

Membres votants : 20

Le vingt octobre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, M. DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, M. GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, M. VALET Bruno.

Représentés : M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES PETITS CHOUX

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2020/55 du 09/09/20 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la proposition remise par la commission Services à la personne lors de sa séance du 06/10/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité à l'association LES PETITS CHOUX une subvention, de manière exceptionnelle, dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Aide au lancement de l'activité

Montant de la subvention forfaitaire : 1 200 €

Cette subvention sera versée à la notification de la présente décision.

Le bilan d'activités 2021 devra être transmis avant le 30/06/22.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoît SINGLIT



